



FNB REVENU FIXE

FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS OBJECTIF 2029 RBC

Le 31 mars 2023

Gestionnaire de portefeuille *RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)*

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds en date du 10 mai 2023.

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au FNB en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets ni les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 855 RBC-ETFS (722-3837), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires ou le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du FNB.



ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégies de placement

Le FNB vise à procurer un revenu, jusqu'à la date de sa dissolution, en reproduisant, dans la mesure du possible, des résultats de placement qui correspondent habituellement au rendement, avant l'application des frais du fonds, de l'indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canada*. L'indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canada est conçu pour représenter le rendement d'un portefeuille détenu jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille se compose principalement d'obligations de sociétés de catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances réelles arrivent au cours de l'année 2029.

Le FNB a l'intention d'investir au moins 90 % de son actif dans les titres de l'indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canada et/ou dans des titres assortis de propriétés économiques essentiellement similaires à celles des titres indiciaires, et de détenir de tels titres.

Résultats

Le FNB a été lancé le 20 octobre 2022, et sa valeur liquidative s'élevait à 6 M\$ au 31 mars 2023. Nous ne présentons pas le rendement des placements d'un fonds offert depuis moins d'un an.

Événements récents

De nombreux investisseurs croient que la Banque du Canada (BdC) et la Réserve fédérale américaine mettront bientôt fin à leur série actuelle de hausses de taux d'intérêt et qu'elles pourraient commencer à réduire leurs taux d'ici la fin de l'année pour faire face à la crise du système bancaire et à une récession économique. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas d'accord et pense plutôt que les deux banques centrales laisseront leurs taux inchangés jusqu'à la fin de 2023. En fait, la BdC pourrait se voir forcer de relever de nouveau son taux directeur d'ici la fin de l'été en raison du risque que l'inflation stagne, d'une vitalité du marché de l'emploi et d'une forte expansion économique intérieure et mondiale.

Le gestionnaire de portefeuille a constaté que les taux de défaillance des obligations demeurent faibles et que les valorisations sont faibles par rapport aux données historiques. Compte tenu du niveau actuel des rendements des obligations de sociétés et des valorisations intéressantes, les rendements devraient demeurer positifs au cours des six prochains mois. Ceux-ci devraient continuer de s'attendre à une hausse de la volatilité à mesure que l'incidence de la montée des taux et du resserrement monétaire se répercutera sur l'économie et le système financier.

Le 13 avril 2023, les frais de gestion diminueront, passant de 0,25 % à 0,20 %.

* L'« indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canada » est une marque de commerce de FTSE Debt Capital Markets Inc. (FTDCM). « FTSE » est une marque de commerce de London Stock Exchange Group (LSEG) et est utilisée par FTDCM sous licence. L'utilisation de la marque « indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canada » a été concédée sous licence à RBC GMA pour certaines fins. Les FNB RBC ne sont pas commandités, parrainés, vendus ni promus par FTDCM, FTSE International Limited ou LSEG (collectivement, les « parties concédantes »). Les parties concédantes ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expressément ou implicitement, quant aux résultats pouvant être obtenus par suite de l'utilisation de l'indice et/ou quant à la valeur dudit indice à une heure donnée, à un jour donné ou à un autre moment donné. L'indice est compilé et calculé par FTDCM, et tous les droits d'auteur liés aux valeurs de l'indice et aux listes de ses éléments constituants sont conférés à FTDCM. Les parties concédantes ne peuvent être tenues responsables (pour négligence ou autrement) envers quiconque en raison d'une erreur dans l'indice, et les parties concédantes n'ont aucune obligation d'informer quiconque de toute erreur dans celui-ci.

Le 31 décembre 2022, Charles F. Macfarlane a quitté son poste de membre du Comité d'examen indépendant (CEI). Le 1^{er} janvier 2023, Suromitra Sanatani a été nommée présidente du CEI. Joanne Vézina a été nommée membre du CEI le 1^{er} février 2023. Enrique Cuyegkeng a été nommé membre du CEI le 1^{er} mars 2023.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes du FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts et lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au FNB ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Le FNB a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au FNB dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

Dépositaire et agent d'évaluation

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire et l'agent d'évaluation du FNB; elle détient également l'actif du FNB et fournit à celui-ci des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par le FNB.

Courtier désigné

RBC GMA a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société liée à RBC GMA, pour que celle-ci agisse à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour le placement des parts du FNB, selon des modalités comparables à celles d'autres ententes conclues dans des conditions de concurrence normale au sein du secteur des FNB. Les principales modalités de l'entente sont présentées dans le prospectus du FNB.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.



Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le FNB s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.



Le 31 mars 2023

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour le dernier semestre (clos le 31 mars 2023) et les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités ¹				Distributions annuelles ²					Actif net à la clôture	
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital	Total		
31 mars 2023	20,00	0,34	(0,03)	(0,04)	0,38	0,65	(0,25)	—	—	—	(0,25)	20,99
30 sept. 2022 ³	20,00 [†]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,00

¹ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

² Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB ou sont versées en trésorerie, ou les deux.

³ Depuis le 23 août 2022.

[†] Valeur liquidative par part au moment du placement initial.

Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) ¹	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) ¹	Ratio des frais d'opérations (%) ²	Taux de rotation du portefeuille (%) ³	Valeur liquidative par part (en dollars)	Cours de clôture du marché (en dollars)
31 mars 2023	6 297	300	0,30	0,30	—	29,32	20,99	20,94
30 sept. 2022 ⁴	—	—	0,28	0,28	—	—	—	—

¹ Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au FNB et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

² Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du FNB et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

³ Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

⁴ Depuis le 23 août 2022.

Le 13 avril 2023, les frais de gestion diminueront, passant de 0,25 % à 0,20 %. Si le changement des frais de gestion avait été en vigueur depuis le début du semestre clos le 31 mars 2023, le ratio des frais de gestion ajusté pour le FNB aurait été le suivant : 0,23 %.

Frais de gestion

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB correspondent à un montant annuel équivalant à 0,25 %, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.

Le 13 avril 2023, les frais de gestion diminueront, passant de 0,25 % à 0,20 %.



RENDEMENT PASSÉ

Nous ne présentons pas le rendement des placements d'un FNB offert depuis moins d'un an. Le FNB a été lancé le 20 octobre 2022.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 31 mars 2023

Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Obligations de sociétés	51,4
Obligations provinciales	47,7
Trésorerie/Autres	0,9

Les 25 principaux titres*

	% de la valeur liquidative
Province du Manitoba, 2,750 %, 2 juin 2029	9,6
Province d'Alberta, 2,900 %, 20 sept. 2029	9,5
Province de la Colombie-Britannique, 5,700 %, 18 juin 2029	9,4
Enbridge Inc., 2,990 %, 3 oct. 2029	7,1
Province d'Ontario, 2,700 %, 2 juin 2029	6,6
Province de Québec, 2,300 %, 1 ^{er} sept. 2029	6,6
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,410 %, 9 oct. 2029	5,1
Financière Sun Life inc., 4,780 %, 10 août 2034, OTV	5,0
Pembina Pipeline Corp., 3,620 %, 3 avr. 2029	4,8
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 4,250 %, 1 ^{er} juin 2029	4,3
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 1 ^{er} juin 2029	4,2
Hydro One Inc., 3,020 %, 5 avr. 2029	4,1
Ontario Power Generation Inc., 2,977 %, 13 sept. 2029	3,6
Gibson Energy Inc., 3,600 %, 17 sept. 2029	3,6
Shaw Communications Inc., 3,300 %, 10 déc. 2029	3,6
Province d'Ontario, 1,550 %, 1 ^{er} nov. 2029	3,0
Province de Québec, 6,000 %, 1 ^{er} oct. 2029	2,9
Enbridge Gas Inc., 2,370 %, 9 août 2029	2,8
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,000 %, 8 févr. 2029	2,6
Rogers Communications Inc., 3,250 %, 1 ^{er} mai 2029	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9
Total	100,0

* Le FNB détient moins de 25 titres.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du FNB; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires.